

<b>Mandaté : Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou</b>		<b>No de dossier : R.C.A.1V.Q. 449 et 450</b>
<b>1. Date, événement et lieu</b> Demande d'opinion <input type="checkbox"/> Consultation écrite LAU <input checked="" type="checkbox"/> Tenue officiellement entre le 5 et le 19 janvier 2022 inclusivement.	<b>2. Origine</b> Conseil municipal <input type="checkbox"/> Conseil exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	<b>3. Objets</b> Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une permission d'occupation, R.C.A.1V.Q. 449, et l'approbation de la permission, R.C.A.1V.Q. 450 (1177, chemin de la Canardière) - District électoral de Maizerets-Lairet – Quartier de Maizerets
<b>4. Intervenants</b>		
<p><b>Conseiller municipal du district concerné :</b> M. Claude Villeneuve, conseiller municipal du district électoral de Maizerets-Lairet, Ville de Québec</p> <p><b>Personne-ressource :</b> M. Sergio Avellan, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale, Ville de Québec.</p> <p><b>Responsable de la consultation :</b> M. Daniel Leclerc, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction, Ville de Québec</p>		
<b>5. Informations présentées sur la plateforme de participation publique de la Ville de Québec</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation des modifications du projet de règlement R.C.A.1V.Q. 449 et 450.</li> <li>• Fiche synthèse des projets de règlements.</li> <li>• Sommaire décisionnel du projet de règlement R.C.A.1V.Q. 449 et 450.</li> <li>• <a href="https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=246">https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=246</a></li> </ul>		

**Commentaires et questions par la page de la consultation publique**

- [Résidant de l'avenue de la Capricieuse] Je suis favorable à cet agrandissement pour leur activité afin de répondre à la demande.
- [Résidant de l'avenue de la Capricieuse] Dans la mesure où les normes environnementales (odeurs, déchets) sont respectées, je ne vois pas d'inconvénient. Toutefois, la qualité de vie des résidents aux abords du bâtiment et terrain concernés pourrait être affectée par une augmentation du trafic de véhicules afférents au commerce de BSD (logistique + clientèle).

**Réponse du requérant :** *Le projet ne devrait pas avoir d'impact sur le nombre de véhicules accédant à l'entreprise, seulement sur la quantité d'ingrédients et de produits transportés par les mêmes véhicules.*

- [Résidante de l'avenue de la Capricieuse] Je suis d'accord avec votre projet.
- [Résidant du chemin de la Canardière] Nous souhaiterions, comme voisin immédiat de l'entreprise, proposer qu'il y ait une ventilation suffisante, c'est-à-dire sur la toiture au lieu d'être sur le côté, car nous avons un stationnement et les combustions de la distillerie ne nous est pas agréable à certains jours. Il y aurait aussi une partie de clôture qui unit les deux propriétés qui ont été endommagées lors de travaux précédents de la brasserie. C'est à voir.

**Réponse du requérant :** *En cinq ans, le commerce n'a reçu aucune plainte à ce sujet. Les odeurs sont limitées à une heure par jour au moment du brassage, le procédé est étanche le reste du temps. Le requérant propose de rencontrer le résident.*

- [Résidant du chemin de la Canardière] Je crois important l'aide aux entreprises dans la mesure où ces dernières ne nuisent pas à la vie de quartier. Jusqu'à maintenant, aucune problématique majeure n'est à noter avec BSD. Toutefois, un point serait à rectifier : il s'agit de leur système de ventilation extérieure laissant échapper les émanations de brassage et de fermentation. Il va sans dire que les odeurs s'en dégageant ne sont pas toujours agréables. Leur ventilation, justement, pousse directement ces émanations sur notre cour arrière. Par conséquent, le printemps, l'été et l'automne il nous est souvent impossible d'ouvrir les fenêtres du côté nord, nord-est. Avant d'installer ce système, nous aurions apprécié être consultés. Étant donné que leur projet s'agrandit et dans leur reconfiguration future, leur serait-il possible d'évacuer ces émanations, non plus sur le côté, comme actuellement, mais sur le dessus du bâtiment afin que les odeurs puissent davantage se dissiper dans l'environnement avant d'atteindre le voisinage.

**Réponse du requérant :** *Le requérant propose de rencontrer le résident pour discuter du problème.*

**Commentaires et questions par téléphone**

- [Résidante de la rue Bergemont] « Je ne suis pas contre l'agrandissement de leur établissement [à l'intérieur], mais pas de leur terrasse. Ils n'ont pas pignon sur la rue, mais ils ont pignon dans ma cour par exemple. Quand je me couche l'été, je les entends comme s'ils sont dans mon lit. Donc je ne suis pas pour l'agrandissement du café terrasse. ».

**Réponse du requérant :** *Il n'est pas prévu d'agrandir la terrasse.*

## 7. Suivi recommandé

Transmettre à la Direction de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

### Préparé par :



Daniel Leclerc  
Conseiller en consultations publiques  
Service de l'interaction citoyenne

20 janvier 2022